

Union Nationale des Taxis



Madame Marine LE PEN

Siège de Campagne

262, rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 Paris

Madame,

Vous êtes candidate aux élections pour désigner le prochain président de la République française. D'éminents spécialistes s'accordent à dire qu'il s'agit d'une des plus importantes élections de la Ve République. Nous pensons, pour notre part, que les Français ne vont pas seulement désigner l'homme ou la femme qu'ils veulent voir diriger le pays, mais vont se prononcer aussi pour faire savoir dans quel type de société ils souhaitent vivre.

La volonté que vous affichez à vouloir mettre en perspective de nouvelles règles prouve, s'il le fallait, que tout ce qui a été préconisé depuis, au moins, une décennie a échoué et n'a pas résolu les problèmes qui accablent les Français et qui, aujourd'hui, les inquiètent au plus haut point.

C'est notamment le cas des quelque 60 000 taxis ainsi que leur famille de notre profession.

Depuis près de dix ans, notre profession a été la cible d'attaques frontales avec dans un premier temps les préconisations du rapport Attali en 2008 et d'autres plus indirectes pour ne pas dire sournoises de la loi de 2009 visant un seul objectif la déréglementation de la profession de taxi notamment avec la création des contrefaçons de taxis qui se sont vite révélées dans l'impossibilité de vivre de leurs revenus.

Pour cause, les voilà contraints de tirer les prix vers le bas ; des chauffeurs de VTC dans l'obligation de multiplier les heures derrière le volant mettant en danger les personnes transportées et fragilisant le mince équilibre économique des taxis.

Si vous avez suivi l'actualité, il ne vous a pas échappé les nombreux accidents impliquant ces chauffeurs souvent sans formation.

Malgré la nécessaire résistance des taxis le mal a été fait et officialisé sans jamais le dire et le reconnaître, à savoir la mise en place d'une concurrence déloyale. Nous l'assumons et le disons cela a été fait sciemment, par les gouvernements successifs, en pratiquant la politique du laisser faire et en accompagnant l'UBÉRISATION du taxi.

Sinon comment expliquer que dans un pays de droit comme le nôtre, peuvent croître et prospérer des entreprises qui n'ont pour règles que les leurs et qui ne sont pas les normes françaises.

Nous pensons, bien sûr, au consortium UBER et à tous les satellites qui se sont créés par la suite et devant le laxisme de nos gouvernants. Certains de nos collègues se demandent ce qui arriverait si demain toutes les entreprises de taxi faisaient travailler une personne sans définir son statut ou en s'exonérant de la solidarité fiscale.

Évidemment il a fallu résister ! Qu'est-il arrivé ? Deux lois, des dizaines de décret, le code du Transport public particulier de personnes largement renouvelé.

Nous avons joué le jeu et participé à ces transformations.
Nous réfutons le fait d'être fermés à la modernisation et soi-disant recroquevillés sur nos prérogatives.

La preuve si aujourd'hui les VTC, LOTI, véhicules à deux ou trois roues, existent réglementairement, c'est grâce à nos luttes et à la résistance que nous avons engagées ainsi que notre apport dans les négociations.

Quid de cette bonne volonté ? UBER et les VTC continuent à bafouer nos lois.
Personne ne contrôle les transporteurs travaillant dans le cadre que nous avons contribué à dessiner et les clandestins qui n'ont de moderne que le smartphone et les applications interdites qui permettent de s'affranchir des lois.

Que dites-vous à ce grand nombre de jeunes gens que je représente, et qui ont investi souvent au prix d'un lourd endettement pour accéder à cette profession dont nous voulons rappeler au passage qu'elle est l'une des seules qui contribue réellement le plus à l'intégration des populations issues de tout horizon, défavorisées, étrangères, et des femmes de plus en plus nombreuses et ce sans discrimination de rémunération.

Ces personnes n'admettent pas, convenez-en, de se faire "piller" et paupériser par des multinationales très souvent basées dans des paradis fiscaux et qui souhaitent imposer un nouveau modèle social à la société Française.

Une autre menace et pas des moindres se fait sentir. C'est la remise en cause du conventionnement pour le seul Transport Assis Professionnalisé (transport de malades). Notre profession a contribué à maintenir un véritable lien social depuis de très nombreuses années dans certaines régions les plus recluses.

Alors que l'on nous expliquait que le premier critère dévolu aux transporteurs était le service du patient et assuré social (qui a payé des cotisations pour cela) aujourd'hui on nous susurre de plus en plus la nécessité des économies pour l'Assurance Maladie auxquelles nous contribuons puisque la plupart des conventions départementales concèdent une remise (parfois jusqu'à 15 %) sur les tarifs préfectoraux.

Voudrait-on confier le transport des malades assis à des Plateformes numériques sous prétexte d'économies ? Ces plateformes qui rappelons le, utilisent des transporteurs non professionnels.

Comme vous le voyez et sans aborder d'autres problématiques toutes aussi importantes, les taxis et leur famille sont très inquiets pour leur avenir. C'est vous dire s'ils sont attentifs aux propositions des uns et des autres et de la France qu'on nous propose, celle éternelle qui avance mais en prenant soin de tous, grâce aux règles et au contrat social ou celle qui avance quoi qu'il arrive parce que le monde d'aujourd'hui l'impose : « une société de compétition déshumanisée ».

La confédération que je représente et qui regroupe les plus importantes organisations syndicales dans tous les départements et territoires de notre pays me demandent de vous interpeller sur ces sujets afin de pouvoir remplir notre rôle qui est d'informer objectivement nos milliers d'adhérents et la profession tout entière sur vos propositions concernant notre profession.

Dans l'attente d'une réponse sur ces points et d'une éventuelle rencontre pour en débattre, nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions de recevoir, Madame LE PEN, l'expression de notre considération distinguée.



Le Président

Rachid BOUDJEMA

M. Rachid BOUDJEMA
Président de l'UNT
1, bis rue du Havre
75 008 PARIS

Union Nationale des Taxis

Monsieur le président,

J'ai bien reçu votre courrier et je vous en remercie. Vous attirez mon attention sur la situation des artisans du taxi.

La situation des taxis est en effet particulièrement inquiétante. Le gouvernement socialiste a laissé s'installer une situation de crise et de concurrence déloyale entre chauffeurs taxis et chauffeurs VTC qui n'est pas acceptable.

Cette concurrence déloyale a plusieurs conséquences : elle entretient tout d'abord la juste colère de votre profession. Elle conduit surtout à un appauvrissement général, avec des taxis qui se paupérisent et des VTC, maintenus dans la précarité. Elle est aussi injuste puisque certains de vos chauffeurs ont acheté des licences qui valaient alors plusieurs centaines de milliers d'euros, dont la valeur actuelle est bien moindre et ne cesse de diminuer dans ce contexte de concurrence déloyale. J'ajoute enfin que les contrôles auprès des VTC, pour s'assurer que les dispositions des récentes lois votées sont bien appliquées, ne sont pas suffisants.

Les VTC doivent pouvoir travailler. Mais nous devons veiller à ce que le cadre législatif et réglementaire les soumette à des règles équitables vis-à-vis des artisans du taxi. Les relations contractuelles des VTC avec leurs employeurs doivent ainsi être clairement établies, notamment pour éviter tout abus et toute pratique d'évitement fiscal. Je m'engage donc à revoir la législation actuelle, pour mettre en place une concurrence loyale qui respectera notre modèle de protection sociale et qui mettra fin à la destruction de la profession réglementée de taxis qu'a entamée le gouvernement. Pour réfléchir aux mutations économiques liées aux nouvelles technologies et qui impactent directement les formes de travail, je propose par ailleurs dans mon projet de créer spécialement un secrétariat d'État en charge de ces questions. Ce secrétariat d'État veillera à ce que les consommateurs et les entreprises profitent des avancées technologiques, sans que cela ne fragilise les travailleurs et notre modèle de protection sociale.

Les taxis ont fait des efforts de modernisation, pour offrir des services de meilleure qualité à leurs clients : je pense à la généralisation des applications de géolocalisation et au paiement par carte bancaire. Ces efforts doivent être poursuivis, notamment pour faciliter la transparence. C'est le pendant de la protection renforcée que j'assurerai aux artisans du taxi.

Enfin, vous le soulignez, en milieu rural, certains taxis exercent une quasi-mission de service public pour le transport des malades assis qu'il assure. Les réorganisations d'hôpitaux et surtout les restructurations en cours affaiblissent votre profession mais constituent également une menace pour la santé des Français.

J'ai pris l'engagement de maintenir au maximum les hôpitaux de proximité et de développer les maisons de santé afin que le maillage territorial du service public de la santé soit renforcé. Je m'engage aussi à ce que les taxis restent associés au transport des malades assis et qu'une relation privilégiée soit instituée entre eux, les hôpitaux et l'Assurance maladie.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Marine Le Pen
Candidate à la présidence de la République

AU NOM DU PEUPLE

Union Nationale des Taxis



Monsieur Emmanuel Macron

En Marche

99-101 rue de l'abbé Goult

75015 Paris

Monsieur,

Vous êtes candidat aux élections pour désigner le prochain président de la République française. D'éminents spécialistes s'accordent à dire qu'il s'agit d'une des plus importantes élections de la Ve République. Nous pensons, pour notre part, que les Français ne vont pas seulement désigner l'homme ou la femme qu'ils veulent voir diriger le pays, mais vont se prononcer aussi pour faire savoir dans quel type de société ils souhaitent vivre.

La volonté que vous affichez à vouloir mettre en perspective de nouvelles règles prouve, s'il le fallait, que tout ce qui a été préconisé depuis, au moins, une décennie a échoué et n'a pas résolu les problèmes qui accablent les Français et qui, aujourd'hui, les inquiètent au plus haut point.

C'est notamment le cas des quelque 60 000 taxis ainsi que leur famille de notre profession.

Depuis près de dix ans, notre profession a été la cible d'attaques frontales avec dans un premier temps les préconisations du rapport Attali en 2008 et d'autres plus indirectes pour ne pas dire sournoises de la loi de 2009 visant un seul objectif la déréglementation de la profession de taxi notamment avec la création des contrefaçons de taxis qui se sont vite révélées dans l'impossibilité de vivre de leurs revenus.

Pour cause, les voilà contraints de tirer les prix vers le bas ; des chauffeurs de VTC dans l'obligation de multiplier les heures derrière le volant mettant en danger les personnes transportées et fragilisant le mince équilibre économique des taxis.

Si vous avez suivi l'actualité, il ne vous a pas échappé les nombreux accidents impliquant ces chauffeurs souvent sans formation.

Malgré la nécessaire résistance des taxis le mal a été fait et officialisé sans jamais le dire et le reconnaître, à savoir la mise en place d'une concurrence déloyale. Nous l'assumons et le disons cela a été fait sciemment, par les gouvernements successifs, en pratiquant la politique du laisser faire et en accompagnant l'UBÉRISATION du taxi.

Sinon comment expliquer que dans un pays de droit comme le nôtre, peuvent croître et prospérer des entreprises qui n'ont pour règles que les leurs et qui ne sont pas les normes françaises.

Nous pensons, bien sûr, au consortium UBER et à tous les satellites qui se sont créés par la suite et devant le laxisme de nos gouvernants. Certains de nos collègues se demandent ce qui arriverait si demain toutes les entreprises de taxi faisaient travailler une personne sans définir son statut ou en s'exonérant de la solidarité fiscale.

Évidemment il a fallu résister ! Qu'est-il arrivé ? Deux lois, des dizaines de décret, le code du Transport public particulier de personnes largement renouvelé.

Nous avons joué le jeu et participé à ces transformations.
Nous réfutons le fait d'être fermés à la modernisation et soi-disant recroquevillés sur nos prérogatives.

La preuve si aujourd'hui les VTC, LOTI, véhicules à deux ou trois roues, existent réglementairement, c'est grâce à nos luttes et à la résistance que nous avons engagées ainsi que notre apport dans les négociations.

Quid de cette bonne volonté ? UBER et les VTC continuent à bafouer nos lois.
Personne ne contrôle les transporteurs travaillant dans le cadre que nous avons contribué à dessiner et les clandestins qui n'ont de moderne que le smartphone et les applications interdites qui permettent de s'affranchir des lois.

Que dites-vous à ce grand nombre de jeunes gens que je représente, et qui ont investi souvent au prix d'un lourd endettement pour accéder à cette profession dont nous voulons rappeler au passage qu'elle est l'une des seules qui contribue réellement le plus à l'intégration des populations issues de tout horizon, défavorisées, étrangères, et des femmes de plus en plus nombreuses et ce sans discrimination de rémunération.

Ces personnes n'admettent pas, convenez-en, de se faire "piller" et paupériser par des multinationales très souvent basées dans des paradis fiscaux et qui souhaitent imposer un nouveau modèle social à la société Française.

Une autre menace et pas des moindres se fait sentir. C'est la remise en cause du conventionnement pour le seul Transport Assis Professionnalisés (transport de malades). Notre profession a contribué à maintenir un véritable lien social depuis de très nombreuses années dans certaines régions les plus recluses.

Alors que l'on nous expliquait que le premier critère dévolu aux transporteurs était le service du patient et assuré social (qui a payé des cotisations pour cela) aujourd'hui on nous susurre de plus en plus la nécessité des économies pour l'Assurance Maladie auxquelles nous contribuons puisque la plupart des conventions départementales concèdent une remise (parfois jusqu'à 15 %) sur les tarifs préfectoraux.

Voudrait-on confier le transport des malades assis à des Plateformes numériques sous prétexte d'économies ? Ces plateformes qui rappelons le, utilisent des transporteurs non professionnels.

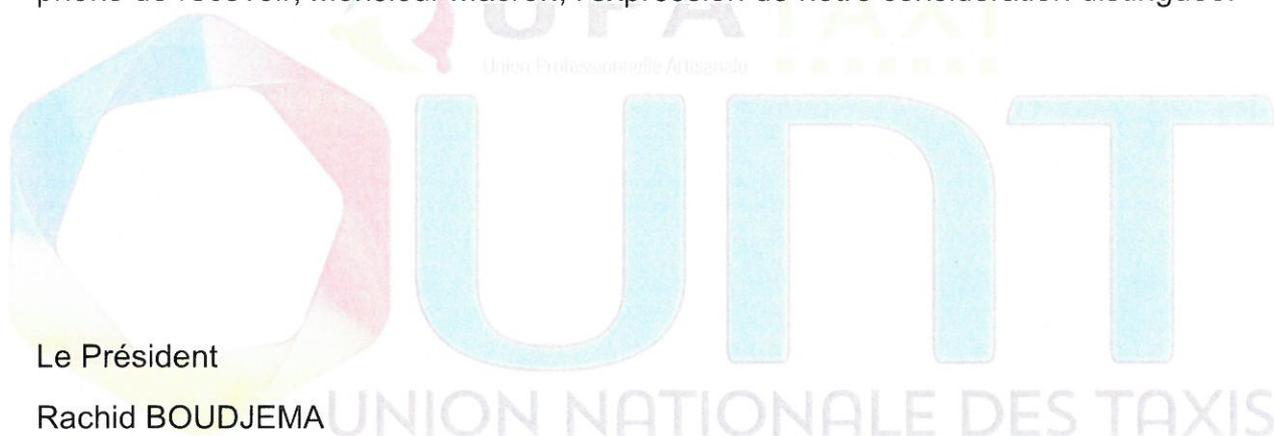
Comme vous le voyez et sans aborder d'autres problématiques toutes aussi importantes, les taxis et leur famille sont très inquiets pour leur avenir. C'est vous dire s'ils sont attentifs aux propositions des uns et des autres et de la France qu'on nous propose, celle éternelle qui avance mais en prenant soin de tous, grâce aux règles et au contrat social ou celle qui avance quoi qu'il arrive parce que le monde d'aujourd'hui l'impose : « une société de compétition déshumanisée ».

La confédération que je représente et qui regroupe les plus importantes organisations syndicales dans tous les départements et territoires de notre pays me demandent de vous interpellier sur ces sujets afin de pouvoir remplir notre rôle qui est d'informer objectivement nos milliers d'adhérents et la profession tout entière sur vos propositions concernant notre profession.

Dans l'attente d'une réponse sur ces points et d'une éventuelle rencontre pour en débattre, nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions de recevoir, Monsieur Macron, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président

Rachid BOUDJEMA



Cher Monsieur le Président,

Le secteur du transport public particulier de personnes a un potentiel de croissance élevé, et les taxis doivent y avoir toute leur place.

Les difficultés récentes de la profession sont indéniables. Les données de l'observatoire créé par la loi Grandguillaume permettront sans doute d'affiner la vision du secteur. Pour autant, au-delà de ces difficultés récentes, il existe sans conteste un potentiel de développement de la demande de transport, en particulier dans les zones ou les périodes pour lesquelles l'offre de transport est réduite. Les besoins devraient augmenter en Île de France, où la population continue d'augmenter tandis que le tourisme se redresse enfin après des années difficiles. De plus, le taxi est, avec le transport collectif, une alternative au recours aux véhicules individuels, qui ne fera que se développer avec les évolutions de la société et la fin du modèle du « tout-voiture individuelle ».

Dans ce contexte nous devons viser un développement harmonieux du secteur, qui profitera aux différents professionnels quel que soit leur statut autant qu'aux clients.

Plusieurs défis se posent au secteur :

- Celui de l'application de la réglementation en vigueur. De nombreuses lois se sont succédées rapidement ces dernières années. L'enjeu est désormais avant tout de les appliquer. Certains aménagements sont sans doute encore possibles voire souhaitables, en particulier une simplification de certaines règles qui ne justifieraient pas par la sécurité des consommateurs et des professionnels. Pour autant, la priorité est de faire respecter le cadre plus que de le modifier sans cesse.
- Celui ensuite de l'évolution des attentes des clients et des technologies : le secteur doit se moderniser afin de mieux répondre aux attentes de la clientèle alors que la révolution numérique se poursuit. C'est tout l'enjeu, notamment, de la réussite du registre national des taxis. La qualité doit également être au rendez-vous.

C'est ainsi que tous les professionnels du secteur, chauffeurs de taxis comme chauffeurs de VTC, pourront vivre de leur travail dans des conditions décentes.

L'équipe En Marche !